

Mise en musique et en ligne du répertoire du Vivarais

Étape n°1 répertoire collecté par Vincent d'Indy

Suite à la venue en Ardèche de Jacques Lafranchi et Jean Michel Péru (Session Automnale de Formation organisée par la FAMDTA à Privas), qui ont mis en fichiers informatique (partitions et mélodies) l'ensemble du répertoire du Vivarais collecté par Vincent d'Indy, est né le projet de mettre en ligne et accessible à tous, sous forme de en musique réelle enregistrée, l'ensemble de ce répertoire dans un premier temps, puis de continuer à partir de tous les collectages recensés et disponibles (Joannes Dufaud qui a publié "Chansons Anciennes du Haut-Vivarais" en 4 volumes & "300 chansons populaires d'Ardèche", Sylvette Beraud-Williams ainsi que tous les collecteurs souhaitant partager leur travail).

Une partie du travail remarquable de ces deux animateurs (entre autres) de "l'Association d'Etude, de Promotion et d'Enseignement des Musiques Traditionnelles des Pays de France" (AEPÉM <http://aepem.com/>) est actuellement en ligne et concerne les musiques du Nivernais (collectage par Millien et Stramoy), de l'Auvergne (collectage par Bouillet) et du Berry (collectage par Barbillat-Tourraine et Barbotin).

L'avertissement suivant est proposé aux internautes qui visitent le site :

"Bibliothèque musicale

Les mélodies sont présentées sous deux formes : un fichier midi, qui permet d'entendre la mélodie, et un fichier .myr qui active la fenêtre d'un plugin (à télécharger gratuitement sur <http://www.myriad-online.com/fr/products/mmplugin.htm>), permettant de visualiser, jouer, transposer et imprimer la partition. Cette dernière peut aussi être enregistrée puis modifiée à l'aide d'un logiciel pratique, pas cher et fait en France : Melody Assistant (<http://www.myriad-online.com>).

Toutes les mélodies sont saisies dans leur tonalité d'origine. En revanche, nous n'avons pas respecté systématiquement le tempo indiqué. Les mélodies sont jouées plutôt lentement, afin d'en faciliter l'apprentissage. Nous avons corrigé les erreurs de notation les plus évidentes (notamment de durée à l'intérieur d'une mesure), mais laissé en place celles qui sont discutables (notamment de hauteur de note). Quant à celles que, nécessairement, au vu de la quantité, nous avons pu introduire, merci de nous les signaler !

Saisie des mélodies : Jean-Michel Péru, Jacques Lanfranchi, Philippe Cotton, Philippe Suzanne. Ces pages sont en constante augmentation : n'hésitez pas à y revenir.

Attention ! Le ressenti musical d'un fichier midi atteint la nullité, et le son est proche de l'insupportable. La rigidité d'exécution d'un ordinateur ne saurait remplacer l'appropriation personnelle et véritablement musicale à laquelle nous invitons les utilisateurs de cette base de données.

La mise en ligne sous la même forme du "collectage d'Indy" (une centaine de morceaux) est en cours. Les fichiers informatiques sont réalisés.

Comment faire ?

Tout d'abord, il ne s'agit pas de faire des arrangements poly-instrumentaux ou des interprétations artistiquement élaborées.

Les enregistrements doivent respecter à la fois les partitions et la destination des airs collectés : Un chant sera chanté ! Une danse sera jouée avec les accents qui caractérisent le type de danse...

Avec un seul interprète dans la majeure partie des cas.
Aucun effet.

Ce fond enregistré aura pour but d'être une bibliothèque sonore accessible à tous et en particulier aux musiciens qui voudront intégrer, interpréter et arranger du répertoire local dans leurs productions. Pour cela, il sera mis en ligne avec un accès libre et gratuit incluant le téléchargement sur le site de la FAMDTA.

L'intérêt de l'écoute musicale basée sur des interprétations humaines est de faciliter l'accès, la compréhension et donc finalement l'appropriation de ce matériel.

Il aurait été possible de confier la première partie de cette tâche (interprétation et enregistrement) à deux ou trois musiciens/chanteurs professionnels, ce qui aurait eu pour avantages une certaine qualité, une homogénéité des enregistrements et des interprétations, ainsi qu'une certaine rapidité d'exécution de la commande.

L'inconvénient majeur de ce dispositif serait sa relative confidentialité et son caractère événementiel parce que trop extérieur à la pratique amateur ou scolaire.

Comme ce travail est "patrimonial" et concerne l'Ardèche, il convient d'y associer un maximum de personnes ayant une pratique musicale dans ce département (Écoles de Musique, Musiciens "trad" ou autres...) et de solliciter chacun pour interpréter un ou plusieurs morceaux.

Pour assurer la cohérence du projet, la FAMDTA, si elle s'en empare, devra constituer une équipe de supervision (commission) comprenant au minimum un(e) instrumentiste et un(e) chanteur(se) professionnels et 2 personnes (avec au moins un(e) danseur(se) dans ce duo) issues de ses adhérents et responsables du projet ainsi que de sa coordination et son soutien logistique.

Ce projet ayant forcément un coût, les collectivités locales, nationales et même européennes compétentes en matière de subventionnent de projets touchant à la culture et au patrimoine seront sollicitées.

D'un point de vue technique, les enregistrements devront être réalisés au format mp3 (il ne s'agit pas de réaliser un produit commercial artistique).

Pour ce faire, une multitude de produits peu onéreux existe dans le commerce et ne nécessite pas l'intervention d'un technicien "son" itinérant pour recueillir les interprétations.

Il sera peut-être nécessaire de créer des réseaux d'entraide entre interprètes pour aider à la réalisation des enregistrements.

MISE A JOUR FÉVRIER 2011 ÉVOLUTION DE LA RÉFLEXION ENGAGÉE SUR LE PROJET:

Le répertoire "V. d'Indy" est aujourd'hui effectivement en ligne sur le site de l'AEPEM (<http://aepem.com/>).

Il est donc accessible à tous au format "midi".

le pré-débat entre initiateurs du projet et membres de la fédération a fait émerger quelques points importants relatifs à :

- l'information du plus grand nombre
- la constitution et le fonctionnement de l'équipe "artistique" chargée de valider les interprétations (qui, combien de personnes, compétences nécessaires, mode opératoire, concertation, problèmes liés aux déplacements, aide aux interprètes...)
- la réalisation et le collectage des enregistrements (format audio mp3 imposé, nécessité d'aide technique, voire technologique, outils et support d'enregistrement, stockage provisoire et final des fichiers).

LES OBJECTIFS VISÉS PAR CE PROJET

- Valorisation de l'étendue et de la richesse et de du répertoire "trad" (ou populaire) ardéchois ainsi que de l'importance du travail de collectage réalisé par le compositeur Vincent d'Indy.

- Mise à disposition et partage de ce répertoire auprès du plus grand nombre.
- Encouragement et développement des pratiques amateurs autour du répertoire "Trad".
- Ouverture au monde "trad" pour tous les musiciens qu'ils soient en formation ou indépendants.
- Émergence de besoins d'actions de formation autour de l'interprétation "trad".
- Mise en réseau et collaboration d'un ensemble d'acteurs culturels du département (instrumentistes, chanteurs, techniciens du son et des technologies de la communication numérique...).

UTILISATION DU SITE DE LA FAMDTA COMME OUTIL DE GESTION ET CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES DU PROJET

La mise en réseau des initiatives et des énergies par le net peut permettre un travail de préparation, d'échanges, de réalisation et de restitution autour du projet.

Ainsi sans avoir à programmer de réunions pour lesquelles il faut pouvoir se libérer, et faire beaucoup de km (en Ardèche...), un maximum d'adhérents pourra être sensibilisé et associé au projet.

L'idéal serait que ce projet soit prêt à démarrer dès l'automne 2011.

Dans un premier temps, l'ouverture d'une **section liée au projet sur le forum de la fédération** permettra de travailler autour des questions soulevées par le pré-débat, d'affiner la définition du projet et de réaliser sa mise en place définitive.

Pour aider à la réalisation technique des enregistrements, la FAMDTA pourra sur son site, **proposer une page présentant une liste de matériel et de logiciels, qu'une série de conseils pratiques sur les techniques d'enregistrement ainsi qu'une liste de personnes ou organisations ressources.**

Chaque interprète devrait pouvoir envoyer par voie électronique le fichier (mp3) de son travail sur un **espace de stockage** que les membres de l'équipe artistique pourraient consulter et valider.

Plusieurs versions d'un même morceau pourront être mises en ligne.

En cas de validation, une page sur le site devrait pouvoir proposer à tous les internautes (seulement aux membres de la FAMDTA ?) la consultation (avec téléchargement possible ?) du travail réalisé et de son évolution.

Un **partenariat technique** peut être sollicité auprès du syndicat intercommunal "Inforoutes de l'Ardèche" pour la mise en place de l'espace de restitution-stockage et pour l'utilisation des centres multimédia qui sont répartis sur le territoire ardéchois.

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES ET ÉVOLUTIONS POSSIBLES :

- Utilisation de ce répertoire dans le "Groupe Départemental de Musique d'Ensemble".
- Organisation de stages autour de l'interprétation du répertoire en solo.
- Organisation de stages autour de l'arrangement de mélodies du répertoire.
- Réalisation d'un document sonore (CD ou Téléchargeable) abouti (réalisé lors de stages et incluant un travail d'interprétation, d'improvisation et d'arrangement encadré des enseignants ou des musiciens professionnels)
- Ouverture d'un projet complémentaire autour d'un autre répertoire, avec éventuellement des actions de collectages.

UNE PREMIÈRE RÉUNION D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES EN VUE DE CONSTITUER UN PREMIER GROUPE DE PILOTAGE SERA PROPOSÉE DANS LA DEUXIÈME QUINZAINÉ DE MARS AVEC CE DOCUMENT DE PRÉPARATION.

ANNEXE : au sujet de l'AEPEM

Qui sommes-nous?

L'**AEPEM-tpf** - dite **AEPEM** – est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet : L'**É**tude, la **P**romotion et l'**E**nseignement des **M**usiques **T**raditionnelles des **P**ays de **F**rance. Elle a été fondée en 2004 par Jacques Lanfranchi, Jean-Michel Péru et Philippe Suzanne. [...]

Son siège social et son adresse postale sont :

AEPEM,

24, rue Villiers de l'Isle-Adam

75020 Paris

(aepemasso"at"gmail.com)

La production de CD

Nous produisons des CD et Livrets de musiciens ou groupes qui, dans l'état actuel du marché, n'auraient pas, ou difficilement, accès à ces supports. Dans l'esprit, nous nous apparentons à une sorte de coopérative d'autoproduction.

Peu à peu, par nos goûts, nos pratiques et nos relations, s'est constituée ce que l'on pourrait appeler la « ligne éditoriale » de notre « label » : nos CD présentent pour l'essentiel un répertoire puisé dans la masse des chansons et danses recueillies par les folkloristes des XIX^e et XX^e siècles. Le jeu des groupes repose sur le respect de la tradition, qui ne méconnaît pas cependant l'innovation. [...]

La publication d'une « bibliothèque musicale »

Grâce aux techniques permises par l'informatique, nous proposons un accès direct aux collectes des XIX^e et XX^e siècles, même aux non-lecteurs de partitions, par le biais d'une publication systématique en fichiers midi de ces mélodies. Cette bibliothèque, accessible sur notre site internet ou sur des supports matériels (CD de données, etc.), s'agrandira à mesure de nos travaux de saisie.

Bien que l'accès à ces mélodies soit considérablement facilité par ce type de support informatique, on prendra garde cependant au fait que le ressenti musical d'un fichier midi atteint la nullité, et que le son est proche de l'insupportable. La rigidité d'exécution d'un ordinateur ne saurait remplacer l'appropriation personnelle et véritablement musicale à laquelle nous invitons les utilisateurs de cette base de données. [...]

Attention, il s'agit d'une base de **mélodies** : on ne trouvera pas trace ici des chansons publiées sous forme d'un texte sans musique, ou de variantes textuelles (mais on trouvera toutes les variantes musicales). Cette base ne cherche pas à remplacer les livres, mais à aider la lecture des partitions qui y figurent. C'est pour cette raison que nous ne publions pas les paroles des chansons – du moins pour les livres encore accessibles dans le commerce (ce que nous indiquons pour chaque ouvrage.)

Pour chaque mélodie, on trouvera :

Un **numéro d'ordre** (qui correspond à celui de notre saisie), ainsi qu'un **sigle** qui renvoie aux références bibliographiques et à la page. Ainsi, Bou-17 signifie Bouillet, Album Auvergnat, p. 17, ou Mi1-040 signifie Millien, tome 1, p. 40. Si plusieurs mélodies figurent sur une même page, les sigles sont distingués par le numéro de version attribué par l'auteur (attention, cela n'indique pas forcément l'ordre sur la page, la version e d'une chanson pouvant figurer sur la même page que la version a de la chanson suivante).

Quand aucun numéro de version n'est indiqué, nous les avons numérotées dans l'ordre d'apparition : Mi1-005-1 est la première, en haut de la page 5, et Mi1-005-2 la seconde. Cette règle est générale, sauf pour les inédits d'Achille Millien que Georges Delarue a

publiés (**Millien-Delarue 1 à 7**). Pour ces volumes, nous avons utilisé (avec son aimable autorisation) les sigles élaborés par Georges Delarue dans une intention de classification.

Dans tous les cas, notre numéro d'ordre correspond, à l'intérieur d'un ouvrage, à celui de l'ordre d'apparition dans le livre.

Le **titre** est toujours celui choisi par l'auteur de la publication. Pour les mélodies ayant des paroles, nous indiquons **l'incipit** (le ou les deux premiers vers). Si la même mélodie sert à différentes chansons, nous indiquons les différents incipit (incipit1, incipit2, etc.) A défaut de titre, nous utiliserons l'incipit.

Nous indiquons, selon ce qu'en dit l'auteur, le **type de la mélodie** (chanson, air à danser, etc.) Une mention de type mise entre parenthèses (par exemple : (ronde)) renvoie à une indication de mouvement présente sur la portée (par exemple « mouvement de ronde »), ce qui ne signifie pas nécessairement que la mélodie ait été collectée en tant que ronde. Dans quelques rares cas, la mention « ms » signifie que le type, indiqué sur le manuscrit, ne l'est plus à la publication.

Quand c'est possible, nous mentionnons : le **lieu** et **l'année de collectage**, ainsi que le **nom**, le **lieu** et la **date de naissance de l'informateur** (malheureusement, les folkloristes ne les mentionnent pratiquement jamais, Achille Millien faisant une notable exception).

Le **numéro** qui suit une localisation est le numéro du Code officiel géographique de l'INSEE (N° de département - 2 chiffres, N° de la commune - 3 chiffres).

Nous distinguons les noms du **collecteur** (collecté par) et de **l'auteur** de l'ouvrage (ref.), qui ne coïncident pas toujours.

Lorsque l'auteur, le plus souvent à titre de **comparaison**, publie une mélodie qui n'appartient pas à la collecte, nous l'indiquons par la mention « comparaison » et nous indiquons les références bibliographiques données par l'auteur (s'il s'agit d'une chanson traditionnelle, nous indiquons aussi le nom du collecteur, dans la mesure du possible). Enfin, nous mentionnons, quand la chanson y est répertoriée, le **numéro de l'inventaire Coirault**. (Voir Patrice Coirault, Les Chansons françaises de tradition orale, inventaire analytique, ouvrage établi à partir des fiches de l'auteur, révisées, complétées, normalisées et indexées par Georges Delarue, Yvette Fédoroff et Simone Wallon, 3 volumes, Paris, Bibliothèque Nationale de France, 1995-2007.)

Les mélodies sont présentées sous deux formes : un fichier **midi**, qui permet d'entendre la mélodie, et un fichier **.mus** ou **.myr** qui permet de télécharger la partition (et d'agir dessus si on le souhaite), grâce à un logiciel pratique, pas cher et fait en France : Melody Assistant (<http://www.myriad-online.com>). Sur ce même site, le téléchargement du "plugin" gratuit pour MAC et PC (<http://www.myriad-online.com/en/products/mmplugin.htm>) permet de voir, transposer, enregistrer et jouer la partition directement à partir du site de l'AEPEM.

Toutes les mélodies sont saisies dans leur **tonalité** d'origine. En revanche, nous n'avons pas respecté systématiquement le **tempo** indiqué. Les mélodies sont jouées plutôt lentement, afin d'en faciliter l'apprentissage. Nous avons corrigé les **erreurs** de notation les plus évidentes (notamment de durée à l'intérieur d'une mesure), mais laissé en place celles qui sont discutables (notamment de hauteur de note). Quant à celles que, nécessairement, au vu de la quantité, nous avons pu introduire, merci de nous les signaler !

Pour les informations biographiques concernant les collecteurs, nous devons beaucoup à l'ouvrage de Gérard Carreau, Dictionnaire biographique des collecteurs de l'ancienne chanson folklorique française, Famdt éditions, 1998.

Saisie des mélodies : JM Péru, J Lanfranchi, Philippe Cotton, Philippe Suzanne.